

Corine MATILLARD

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
AUPRÈS DES HAUTES ÉCOLES

DÉLÉGUÉE DU GOUVERNEMENT
AUPRÈS DES ÉCOLES SUPÉRIEURES
DES ARTS

Charleroi, le 13 septembre 2021

Aux Autorités académiques des
Hautes Ecoles et des Ecoles
supérieures des Arts

Nos réf : CM/JM/2021-09-13/Echéancier 21-22

Objet : Echéancier 21-22

Madame la Directrice-Présidente, Monsieur le Directeur-Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous vous informons de la mise en ligne sur notre site Internet <http://www.comdel.be/> des différentes pièces relatives à l'échéancier 2021-2022.

Comme à l'accoutumée, par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur les **changements suivants** :

Pour l'ensemble des EES :

- ajout de l'échéance relative à la remise des tableaux de contrôle des aides COVID engagées en 2021 (celle-ci constituant le délai maximum sachant que votre tableau est attendu dès l'épuisement du subside), la quatrième tranche pourra quant à elle être utilisée sur l'année académique 2021-2022 ;

- création d'une annexe spécifique destinée à collecter les informations utiles quant aux notifications effectuées en vertu de l'article 102 du décret « Paysage » (non-paiement de l'acompte ou du solde des droits d'inscriptions).

Un modèle type de notification est également déposé sur le site, qui reprend toutes les mentions qui doivent impérativement y figurer, dont les motivations, les montants qui restent dûs, les conséquences pour l'étudiant et les voies de recours prescrites.

Pour mémo, l'article 102 §1^{er} al2 permet aux autorités académiques de tenir compte de cas de force majeure avant notification.

Pour les ESA, création d'une nouvelle annexe pour la collecte des données relatives aux missions d'aide à la réussite à l'instar du modèle existant pour les HE) et intégration de l'échéance légale prévue pour la remise du rapport synthétique des dépenses et des activités financées sur ce subside.

Il est à noter que :

- Une communication spécifique interviendra sous peu quant aux modalités des collectes de vos données étudiantes (en accord avec nos collègues près les institutions universitaires et sur la base des ressources disponibles au niveau de l'ARES) ;

- Le format du COR, du CPE et du CPA a changé, ces documents ne peuvent être déposés sur le site, ils sont en annexe au présent courriel avec une note explicative spécifique.

Nous vous remercions pour votre collaboration, vous souhaitons une excellente rentrée et vous prions de croire, Madame la Directrice-Présidente, Monsieur le Directeur-Président, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Collège des Commissaires-Délégués auprès des Hautes Ecoles et des Ecoles supérieures des Arts,

Corine MATILLARD



Commissaire-Déléguée du Gouvernement
Présidente du Collège des Commissaires-
Délégués auprès des Hautes Ecoles et des
Ecoles supérieures des Arts